

TRIBUNAL DE POLICE DE NAMUR – DIVISION NAMUR
Place Saint-Aubain, 5 à 5000 NAMUR
REQUETE EN FIXATION DE DELAIS POUR CONCLURE ET D'UNE DATE POUR
PLAIDER
(Art. 152 §1 C.I.C.)

n°de dossier (rôle) :

EN CAUSE :

-
partie
représentée par

CONTRE :

-
partie
représentée par

En application de l'article 152, § 1, du C.I.C., les parties prient Monsieur le Juge de Police de bien vouloir fixer un calendrier procédural, sur lequel elles se sont accordées, **pour le dépôt et la communication de leurs dossier et conclusions** :

- dossier de pièces de la/des partie(s) demanderesse(s) : au plus tard le *
- conclusions principales de la/des partie(s) défenderesse(s) : au plus tard le..... *
- conclusions principales de la/des partie(s) demanderesse(s) : au plus tard le*
- conclusions additionnelles de la/des partie(s) défenderesse(s) : au plus tard le*
- conclusions additionnelles et de synthèse de la/des partie(s) demanderesse(s) : au plus tard le *
- conclusions en réplique et de synthèse de la/des partie(s) défenderesse(s) : au plus tard le *

et de bien vouloir fixer une **date de plaidoirie pour une durée totale** de minutes.

Fait à Namur, le

Signatures : pour la/les partie(s) demanderesse(s) : pour la/les partie(s) défenderesse(s) :

*supprimer la mention inutile